

Corse, condamnation politique d'Anne Laure Cristofari

samedi 12 mai 2012, par [DESME Daniel](#) (Date de rédaction antérieure : 29 mars 2012).

Sommaire

- [Le procès de la spéculation en](#)
- [Corse : criminalisation de \(...\)](#)
- [La Pinède de Calvi, le Collectif](#)

Anne Laure Cristofari était poursuivie par la sénatrice maire UMP de La Valette (Var) et la société d'économie mixte de la ville (Semexval) dont celle-ci était PDG, pour avoir osé écrire dans *Tout est à nous !* et sur le site de la Manca que cette société bâtissait des logements de standing à Calvi, avec la complicité de la mairie tenue par un cacique de l'UMP, au détriment des besoins de logements populaires. Mais qu'allait faire cette société varoise en terre de Corse ? Sinon pour spéculer comme bien d'autres sur les produits juteux du tout-tourisme de luxe dont des aménageurs liés à des milieux politico-mafieux faisaient leurs choux gras. C'était rappeler un contexte et non étiqueter la Semexval comme mafieuse.

Plus que ce texte jugé diffamatoire et portant préjudice moral par les parties adverses, c'est l'action du Collectif contre la spéculation et pour le droit au logement de Calvi et ses premiers succès qu'il fallait faire taire, en frappant au portefeuille, pour un total de 26 000 euros, plus les dépens, plus publication. Excusez du peu. C'est cette dimension politique du procès qui avait été mis en lumière par les avocats d'Anne Laure, M^e Pozzi-Pasquier considérant qu'il s'agissait pour les demandeurs de pénaliser le débat public et M^e Prosperi ayant souligné que « les nouveaux envahisseurs » sont ceux « qui sont en quête de profits colossaux » sur le dos du peuple corse alors que les gens aux moyens financiers insuffisants ne peuvent pas se loger à des prix corrects.

Le tribunal a pourtant condamné Anne Laure mais a singulièrement diminué la facture. 1 500 euros pour propos diffamatoires, assortis d'un sursis de cinq ans. Et 500 euros de dommages et intérêts chacun pour la Semexval et pour la sénatrice, sans frais de justice ni publication dans la presse locale. Grâce au soutien financier recueilli par le comité, celui-ci va pouvoir continuer son action contre les prédateurs. De ce point de vue, l'objectif central de M^{me} Hummel n'est pas atteint. C'est devant ce bilan contradictoire que le collectif calvais contre la spéculation a décidé de ne pas faire appel, procédure longue et onéreuse. Le comité remercie tous ceux qui en Corse et sur le continent ont apporté leur soutien politique et financier, dont les avocats qui ont défendu le dossier gratuitement.

Daniel Desmé

* *Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 142 (29/03/12).*

Le procès de la spéculation en Corse

Le 15 février, un rassemblement de soutien avait lieu devant le tribunal de grande instance (TGI) de Toulon, auquel ont participé une douzaine de militantEs NPA du Var (dont Alain Krivine), le PS, LO, La Valette Écologie et quelques Corses vivant en France. Anna Laura Cristofari, porte-parole du Collectif de Calvi contre la spéculation et pour le droit au logement, comparait pour propos diffamatoires par la sénatrice-maire UMP Christiane Hummel de La Valette et la société d'économie mixte Semexval dont elle est PDG (voir *Tout est à nous !* n° 99 et 132). Au même moment une quarantaine de personnes se rassemblaient en Corse en signe de solidarité devant la sous-préfecture de Calvi. Corsica libera, parti nationaliste corse, a apporté son soutien à Anna Laura par voie de communiqué.

D'entrée de jeu, M^e Pozzi-Pasquier considère qu'il s'agit pour les demandeurs de pénaliser le débat public. Il soulève plusieurs points de droit qui sont selon lui autant d'exceptions de nullité rendant impossible tout jugement sur le fond, par exemple que les statuts de la Semexval n'autorisaient pas M^{me} Hummel en tant qu'élue à agir au nom de l'entreprise. Ces points de procédure seront joints au fond, le président du tribunal voulant que les arguments sur le fond soient débattus afin de ne pas allonger les délais du jugement.

L'avocat des demandeurs parle « d'insinuation » diffamatoire sanctionnée par la loi sur la presse, de manque de faits objectifs. Bref, Anna Laura aurait « manqué de prudence » en laissant entendre que M^{me} Hummel pouvait être liée à la mafia sicilienne. Alors que l'expression « politico-maffieux » portait sur le contexte général en Corse et que les pratiques en question ne sont pas l'apanage de Cosa Nostra, loin s'en faut. Anna Laura, en tant que porte-parole d'A Manca, mène depuis longtemps la charge contre les dérives liées à une politique néolibérale en Corse basée sur le tout-tourisme et le BTP, elle sait de quoi elle parle quand elle s'attaque à la spéculation immobilière.

C'est donc en connaissance de cause que M^e Prosperi, avocate nationaliste du barreau de Bastia, a développé de son côté une défense très politique et très argumentée sur la situation concrète dans l'île et a évoqué des faits où l'opacité règne en maître sur les opérations immobilières en Corse. Elle souligne combien le peuple corse lutte pour sa survie et que « les nouveaux envahisseurs » sont ceux « qui sont en quête de profits colossaux » sur le dos du peuple corse. Et cela passe par la remise en cause de plus en plus fréquente de la loi de protection du littoral pour le développement d'un tourisme de luxe, alors que les gens aux moyens financiers insuffisants ne peuvent pas se loger à des prix corrects. Elle argumente ensuite sur la procédure de la convention de développement passée avec la filiale de la Semexval, la vente de terrains dont les surfaces augmentent sans nouvelle enquête publique et dont les prix très avantageux seraient pour le moins sujets à caution. Opacité avérée donc.

On verra bien si les spéculateurs peuvent à loisir instrumentaliser la justice pour tenter de faire taire leurs détracteurs. Jugement attendu le 7 mars.

Desmé Daniel

* *Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 137 (23/02/12).*

Corse : criminalisation de l'action militante

Anne-Laure Cristofari, militante d'A Manca (la Gauche) et animatrice du collectif « Contre la spéculation et pour le droit au logement à Calvi », qui s'est mobilisé contre un projet de logements de standing au détriment de logements bon marché et d'équipements collectifs qui manquent cruellement, est poursuivie pour diffamation par les promoteurs.

Les promoteurs ? La Semexval (Société d'économie mixte pour l'expansion de La Valette-du-Var), bien connue pour ses investissements spéculatifs dans la région. Sa PDG n'est autre que Madame Hummel, sénatrice UMP du Var et son président d'honneur, l'ancien ministre Hubert Falco. Pourquoi s'exiler de leur terre d'origine vers la Corse, sinon pour l'attrait de maxi profits liés au développement touristique intensif décidé par les majorités successives de la collectivité territoriale (région) et favorisé par l'État français ? Et comme un bonheur ne vient jamais seul, le maire de Calvi qui a signé le permis de construire, Ange Santini, est aussi UMP. Vous avez dit coïncidence ?

Quel est donc le crime d'Anne-Laure ? D'avoir reproduit sur le site public d'A Manca un article qu'elle avait donné à Tout est à nous ! (n°99 du 21-4-2011) dans lequel elle replaçait cette opération dans son contexte général, celui d'une « cupidité des promoteurs aménageurs liés à des milieux politico-mafieux ». De ce constat général, Hummel se sent visée et donc diffamée par amalgame, car le site internet serait un média tellement grand public, par définition, que l'atteinte à la réputation en serait d'autant plus grande. On ne savait pas que le site d'A Manca était si universellement connu ! Ce qui les a au moins autant irrités, c'est l'ampleur de la mobilisation initiée par le collectif contre ce projet, l'écho rencontré dans la population qui a obligé le maire à reculer partiellement pour un des deux lots, en acceptant de construire des logements moins chers. Il pensait peut-être ainsi désamorcer le conflit. Las ! Le collectif continue pour le retrait définitif du projet dans sa totalité. Il leur fallait donc frapper fort pour faire peur et faire taire.

Somexval et M^{me} Hummel réclament 10 000 euros chacun à titre de dommages et intérêts, et 3 000 euros chacun pour leurs premiers frais, sans compter tous les autres frais judiciaires, d'huissier et de parution du jugement dans trois journaux, en s'appuyant sur la loi de juillet 1881. Soit au minimum 26 000 euros, si le tribunal suivait la requête des plaignants !

Samedi 14, une soirée de soutien à Anne-Laure s'est tenue à Calvi avec succès. 150 personnes, sans aucun dirigeant politique. Des militants investis localement dans des associations de défense de l'environnement, des militants culturels et des jeunes Calvais. Soirée chaleureuse et militante et qui a permis de récolter des dons. Très bon reportage dans la presse locale ce lundi matin. Il faut amplifier les soutiens, notamment financiers. Anne-Laure comparaitra le 15 février à 15 heures au tribunal de Toulon.

Daniel Desmé

** Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 132 (19/01/12)/*

La Pinède de Calvi, le Collectif et les spéculateurs

Depuis de nombreuses années, la Semexval (société d'économie mixte pour l'expansion de La Valette-du-Var), par le biais de sa filiale Corse aménagement développement (CAD), tente une OPA

immobilière juteuse en direction de l'île en construisant des centaines de logements destinés à de riches spéculateurs tout autant en quête de villégiature que de bonnes opérations.

Notons que ces constructions sont le plus souvent réalisées dans des communes UMP, ce qui n'a rien d'étonnant lorsque l'on sait que la direction de la Semexval se compose de cadres du parti et se trouve intimement liée aux plus hautes sphères de l'État. Sa PDG est Christiane Hummel, sénatrice-maire UMP de la Valette-du-Var et son président d'honneur, l'ancien ministre Hubert Falco.

Quel est l'intérêt pour la Semexval de se développer en Corse ? Son rôle essentiel de société d'économie mixte n'est-il pas de se préoccuper du développement de La Valette ? La raison véritable est connue de tous : c'est la potentialité touristique de la Corse, théâtre d'un boom immobilier significatif, qui attise la cupidité de promoteurs aménageurs liés à des milieux politico-mafieux.

À Calvi, s'est créé depuis novembre 2010 le Collectif contre la spéculation et pour le droit au logement, sous l'impulsion de militants d'A Manca alertés d'un odieux chantage pratiqué par la mairie.

Sur un terrain communal, est prévue la réalisation de 40 logements réservés à des revenus intermédiaires. La CAD s'engage à les réaliser un prix inférieur à celui du marché (entre 1 800 et 2 000 euros le m²).

Dans la Pinède de Calvi, sur deux parcelles appartenant depuis 1995 à la commune, il s'agit de construire 97 appartements de standing vendus entre 5 000 et 8 000 euros le m² et uniquement destinés à une riche clientèle touristique.

Des résidents calvais se positionnent en vue d'acquérir les futurs logements à caractère social. Ils achètent sur plan et entament les démarches visant à obtenir un prêt bancaire.

Dans un second temps, dans toute la ville mais aussi par voie de presse, la municipalité consciente de l'hostilité d'une partie de l'opinion face à un énième projet immobilier dans une pinède ravagée, affirme que l'échec du projet spéculatif dit des Rivages de Calvi entraînerait l'impossibilité de réaliser les logements à caractère social.

Il est à noter qu'à aucun moment, le contrat des futurs acquéreurs des logements sociaux ne précise que de la réalisation du projet spéculatif dépend celle du projet à caractère social.

Dès lors, on ne sait plus si le maire UMP Ange Santini s'exprime en tant que premier magistrat de la commune ou en tant que promoteur immobilier. Opacité et confusion des genres entourent donc ce dossier.

Notre collectif se heurte à des pratiques politiques d'un autre temps, faisant la part belle à l'obstruction, la désinformation et l'intimidation. Néanmoins, il a obtenu de réelles avancées, notamment que soient dissociés les deux opérations immobilières, et poursuit sa mobilisation afin que la réalisation des Rivages de Calvi soit totalement abandonnée.

Anna Laura Cristofari - A Manca

* *Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 99 (21/04/11).*
